



## Compte-rendu du groupe de travail « Inspection »

Mercredi 16 septembre 2009

Lors de la CAPD du 4 septembre, l'Inspecteur d'Académie a présenté une nouvelle grille de notation des personnels.

Le SNUipp 85 a demandé et obtenu la tenue d'un groupe de travail à ce sujet.

Il a eu lieu ce mercredi 16 septembre. Étaient présents :

- Pour l'administration : M. ALAMOME (IEN Fontenay), M. MOREL (IEN adjoint à l'IA), M. PARE (IEN Montaigu), M. ROBICHON (IEN Les Herbiers) et M. VASSE (IEN Préélentaire).
- Pour le SE-UNSA : *absent*.
- Pour Sud-Education : Michel TAVENEAU.
- Pour le SNUipp-FSU : Jean-Jacques BOBIN, Pierre CAMINADE, Julie CHAYRIGUES, Marie-Pierre TEXIER.

Les échanges entre les représentants du personnel et les IEN ont été particulièrement intéressants et ces derniers se sont montrés à l'écoute de nos revendications.

Sur le fond, vos élus SNUipp sont revenus sur les missions complexes des IEN. Nous avons rappelé que pour nous, il est bien évidemment légitime que le travail des enseignants et la réussite des élèves soient contrôlés par l'Etat. Cependant, cela ne peut refléter la réalité de l'exercice de notre métier qu'en considérant le contexte socioculturel dans lequel l'école s'inscrit.

Nous avons réaffirmé la nécessité d'une confiance réciproque entre les enseignants et leur IEN et d'un respect basé sur la reconnaissance du travail fourni par les équipes, afin que nos collègues prennent en compte positivement le regard expert de l'IEN. Pour le SNUipp, ces conditions sont indispensables afin que les visites d'inspection, fréquemment taboues et craintes par nos collègues, soient véritablement perçues comme des étapes dans la carrière d'un enseignant. Au-delà de l'évaluation, ces temps doivent être reconnus de la formation et de la valorisation du travail de l'enseignant, dans l'objectif d'améliorer la réussite des élèves.

.../...

Sur la forme, le constat des IEN comme des représentants des personnels montre que les enseignants retiennent plus leur note que le contenu de leur rapport. Or, cela illustre bien la perversité de cette inspection, plus évaluative que formative. De plus, les notations font apparaître des disparités d'une circonscription à l'autre.

Par conséquent, le SNUipp revendique la suppression de la note dans le barème du mouvement et un avancement de carrière au même rythme pour tous les professeurs des écoles (comme c'est le cas dans le corps des IEN). Ceci aurait pour conséquence de renforcer la valeur formative du rapport réalisé par l'inspecteur, au dépend de l'évaluation un peu sèche qu'apporte la note.

Nous avons défendu et revendiquer les points suivants.

- La publication dans chaque circonscription d'un document de synthèse des inspections réalisées par chaque IEN, mettant en avant les réussites observées, les pistes de travail évoquées et les difficultés rencontrées. Ce même document pourrait également être rendu disponible à l'échelle du département.
- La mise effective en lien des pistes de travail proposées dans la synthèse des inspections avec l'offre, bien que restreinte, de formation continue (animations pédagogiques, stages).
- La publication d'un document de cadrage départemental précisant les attentes lors d'une visite d'inspection.
- Une explication et une argumentation envoyée aux enseignants du département sur la présence de notes en dessous de la moyenne dans la grille de notation. Nous avons également revendiqué l'engagement de l'administration à un suivi particulier de ces collègues, avec une nouvelle inspection dans l'année qui suit (pour reprendre les pistes de travail et valoriser l'enseignant par l'augmentation de la note).
- Nous avons demandé le retrait de la note dans le calcul du barème du mouvement départemental. Pour nous, elle n'a pas lieu d'être et l'administration n'est pas en mesure de souligner son utilité en lien avec les mutations.
- La présentation de la visite d'inspection lors des stages T1/T2, avec explication du déroulement de la visite, du fonctionnement de la notation, dédramatisation de cet instant et la valorisation de ce temps comme inclus dans une démarche de formation.

Ces propositions ont globalement été bien reçues par les IEN et elles leur ont semblé applicables.

Nous avons enfin attiré l'attention de l'administration sur le volume des notes de service et les demandes parfois excessives des notices de préparation d'inspections.

Les IEN se sont engagés à retranscrire à Monsieur l'Inspecteur d'Académie l'ensemble des nos échanges avec eux afin que ce dernier puisse prendre des décisions qui s'inspirent au maximum de ce temps de concertation.

Vos élus SNUipp 85

